



Jeudi 11 avril 2019

Dispositif de protection temporaire des amphibiens de la Combe du lac (Lamoura)

Une année pour observer...

Un dispositif de sauvetage temporaire qui a fait ses preuves durant 20 ans...

Depuis 20 ans, le Parc naturel régional du Haut-Jura conduit une opération de sauvetage temporaire des amphibiens sur le site de la Combe du lac, commune de Lamoura (39). Deux routes départementales, la RD 25 et la RD 292, longent le lac selon un axe sud-ouest / nord-est et scindent les territoires des populations d'amphibiens entre les zones de vie (forêt) et la zone de reproduction (lac), sur la partie ouest du site, conduisant à des écrasements répétés, notamment lors de la migration printanière.

Chaque année, durant plus d'un mois, 1.4 km de filets étaient installés par l'équipe du Parc avec des seaux qui permettaient de recueillir les crapauds et de leur « faire traverser » la route. Cette mobilisation d'une équipe d'une trentaine de personnes, représentant environ 200h/an de travail, a permis de sauver près de 35 000 amphibiens d'un potentiel écrasement.

...Mais dont le bilan, validé par une étude scientifique, exige une réévaluation.

Malgré ces efforts, les comptages montrent une diminution préoccupante, particulièrement marquée depuis 2008, du nombre des crapauds communs. De 4500 amphibiens annuellement recueillis entre 1999 et 2008, le sauvetage concernait ces dernières années (2015 – 2018) moins de 500 individus par an.

Aucun évènement particulier ne permet d'expliquer cette baisse, ni la présence d'un pathogène (chytridiomycose, ranavirus...), ni une perturbation récente connue sur le site, aucune mortalité massive ou même occasionnelle n'ayant été constatée. Ce phénomène est multifactoriel et à mettre en relation avec la perte globale de biodiversité, dont les amphibiens sont parmi les premières victimes.

En 2018, le Parc et ses partenaires (CD39, Région BFC) ont commandité une étude auprès de scientifiques. Elle a évalué le dispositif actuellement en place et a proposé des alternatives pérennes et chiffrées pour protéger les amphibiens sur le site de la Combe du Lac.

D'après les spécialistes, le dispositif mis en place, malgré sa longévité remarquable, n'est plus adapté. Cela est dû à plusieurs phénomènes conjugués :

- Les particularités topographiques du site (roche affleurante, accotement rocheux, parking...) permettent, malgré le dispositif en place, à une partie des amphibiens de franchir les barrières ; beaucoup se font alors écraser. En 2018, la mortalité par écrasement est de l'ordre d'une centaine d'individus.
- Les barrières semblent aujourd'hui dissuader une grande partie des crapauds à se reproduire. Devant les barrières, les nuits de forte affluence, les crapauds sont bloqués sans pour autant « tomber » dans les seaux installés pour les recueillir. Ils font alors demi-tour pour regagner leurs habitats forestiers. Le nombre de crapauds recensé lors des nuits favorables le long des filets est parfois dix fois plus important que le nombre d'individus trouvés dans les seaux le matin.





- Des oiseaux opportunistes se sont, au fil des années, habitués à la présence du dispositif et viennent régulièrement prédater les crapauds dans les seaux et le long des filets, engendrant une surmortalité significative (100 à 150 individus minimum en 2018).

Au regard de l'ensemble de ces données, il a été décidé de ne pas reconduire le dispositif cette année. 2019 sera donc une année d'observation. Les services du Parc continueront à étudier la migration des amphibiens (dates de migration, évaluation de la mortalité due au trafic...) de manière à proposer une solution alternative pour les prochaines années.

La fermeture de route : une solution alternative efficace dont la mise en place doit se faire de manière concertée avec les services du Département du Jura et les collectivités locales.

Plusieurs solutions ont été étudiées pour prendre le relai du dispositif temporaire. Parmi ces alternatives, une réflexion sur un aménagement permanent de type « passage petite faune » a été menée. Outre les coûts qui seraient prohibitifs pour les collectivités locales (près de 500 000 €), les particularités inhérentes au site pourraient rendre cet aménagement inopérant (deux routes à protéger, forte déclivité, neige tardive, entretien fastidieux, linéaire conséquent, présence de nombreux accotements rocheux...).

En lien avec ses partenaires, le Parc va poursuivre son engagement en faveur de la protection des populations d'amphibiens de Lamoura, en essayant d'agir davantage sur le trafic routier, principal problème à la migration des amphibiens (proposition de panneautage, fermeture temporaire de la RD 292 au printemps...). La solution d'une fermeture temporaire de route ne sera pas pour autant satisfaisante en tous points mais demeurerait la meilleure alternative technique et financière, d'après les spécialistes.

Une information en ce sens a été faite aux services du Département en début d'année, compétents en matière de gestion des routes, pour envisager une fermeture temporaire de la RD 292. Il s'agit aujourd'hui d'une proposition, qui doit encore mûrir et dont il faudra évaluer toutes les composantes (impact sur les circuits de déneigement, itinéraire de déviation, etc.). Cette année, elle restera donc ouverte au trafic.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs et riverains de la Combe du lac est incontournable pour protéger les amphibiens du site à long terme.

CONTACTS PRESSE

Parc naturel régional du Haut-Jura - 03 84 34 12 30

Anne-Sophie VINCENT

Directrice adjointe – Pôle Environnement

a-s.vincent@parc-haut-jura.fr

Julien BARLET

Chargé de mission Milieux naturels

j.barlet@parc-haut-jura.fr

Nadège BONNET-MATHIEU

Chargée de Communication

n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr

